



Parcs
naturels
régionaux
de France

Les Parcs, au-delà de leurs frontières ... en Europe et à l'International

*Eléonore BECHAUX
Fabien PAQUIER
Fédération des Parcs naturels régionaux
Mars 2004*

Sommaire

I.	<i>Introduction</i>	2
II.	<i>Quels Parcs s'impliquent à l'International et pourquoi?</i>	2
	A. L'implication des Parcs au delà de leurs frontières	2
	B. Quels facteurs favorisent cette implication!?	4
	C. Pourquoi les Parcs s'impliquent-ils à l'international!?	4
III.	<i>Comment les Parcs s'impliquent-ils à l'international?</i>	5
	A. Quels types d'actions sont menées à l'international!?	5
	B. Avec quels pays les Parcs mènent-ils ces actions ?	6
	C. Sur quels thèmes ces actions portent-elles!?	8
	D. Sur quels financements sont elles conduites!?	8
	E. L'international et le territoire du Parc...	9
	a. Quelle implication des Parcs dans la coopération décentralisée!?	9
	b. Quelles coopérations avec les structures intercommunales du Parc!?	10
	c. Et les autres acteurs du territoire!?	10
IV.	<i>Perspectives</i>	11
	A. Les tendances observées	11
	B. Quelques perspectives	11
	a. L'international dans la Charte!:	
	diagnostic international du territoire, personnel, commission,...	11
	b. Animation et coordination du réseau	12
	c. Capitalisation méthodologique et technique	12
	<i>Conclusions</i>	12
	<i>Annexes</i>	13

I. Introduction

Au nom des principes du développement durable, en particulier de la solidarité territoriale envers les espaces les plus menacés et défavorisés, le réseau des Parcs naturels régionaux affirme de plus en plus sa volonté d'ouverture à l'international. Dans sa stratégie internationale élaborée en 2003, la Fédération et le réseau des Parcs souhaitent contribuer au développement durable de territoires reconnus pour leurs patrimoines naturel et culturel.

Pour ce faire, ils se sont donnés les objectifs suivants :

- * Renforcer la reconnaissance de leur démarche comme outil de mise en œuvre d'un développement durable, en France et à l'international ;
- * Promouvoir et appuyer la mise en œuvre à l'international de cette démarche et des principes qui en sont les fondements (en particulier protection de la nature, développement économique et démocratie participative) ;
- * Affirmer et appuyer la dimension internationale de leur réseau (échange, citoyenneté etc.)

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France a inscrit cet objectif de coopération internationale dans ses statuts révisés en 2003. Cette dimension sera également mentionnée au titre de l'expérimentation dans le nouveau projet de décret sur les Parcs naturels régionaux qui sera publié en 2004.

Ainsi doté d'une stratégie internationale et d'une légitimité renforcée, le réseau des Parcs a souhaité qualifier et quantifier de façon plus précise ses actions internationales. L'enjeu de la présente étude est d'avoir une vision exhaustive et actualisée de cette implication, y compris au sein de l'Union Européenne, et à partir de là, de :

- * **rendre** plus lisible, auprès de chaque Parc et de l'ensemble de nos partenaires, la dimension internationale du réseau des Parcs;
- * **animer**, appuyer et coordonner les Parcs, notamment par la constitution de groupes de travail (géographiques ou thématiques) ;
- * **ancrer** davantage cette dimension dans le projet de territoire, en capitalisant les expériences actuelles ;
- * **identifier** des expériences exemplaires permettant de réaliser une capitalisation méthodologique et technique des projets internationaux des PNR ;
- * **renforcer** le partenariat avec les institutions (collectivités territoriales, Ministères et Réseaux internationaux) et les opérateurs privés et associatifs (locaux et nationaux) concernés.

Cette enquête a été menée en octobre et novembre 2003 par un chargé d'études de la Fédération des

Parcs, Fabien PAQUIER, à travers des entretiens téléphoniques conduits avec l'ensemble des directeurs de Parcs et des personnes ressources indiquées par eux. Elle intègre les actions achevées (38%), en cours (50%) et prévues (12%), la coopération transfrontalière et tout projet conduit sur fonds européens qui amène les Parcs à travailler avec d'autres pays. Elle exclue les accueils de délégations, trop nombreux et parfois difficiles à recenser de façon exhaustive. Les projets menés par la Fédération des Parcs sont présentés séparément dans l'analyse, bien que les actions des Parcs menées dans ce cadre soient prises en compte. Ce travail a permis de constituer une base de données dont une synthèse est présentée en annexe. Elle sera mise à jour au fil des informations données par les Parcs.

Le présent rapport analyse dans un premier temps l'implication des Parcs dans des actions internationales. La seconde partie, présente les actions menées, des propositions de perspectives sont faites en troisième partie.

II. Quels Parcs s'impliquent à l'International et pourquoi ?

A. L'implication des Parcs au-delà de leurs frontières

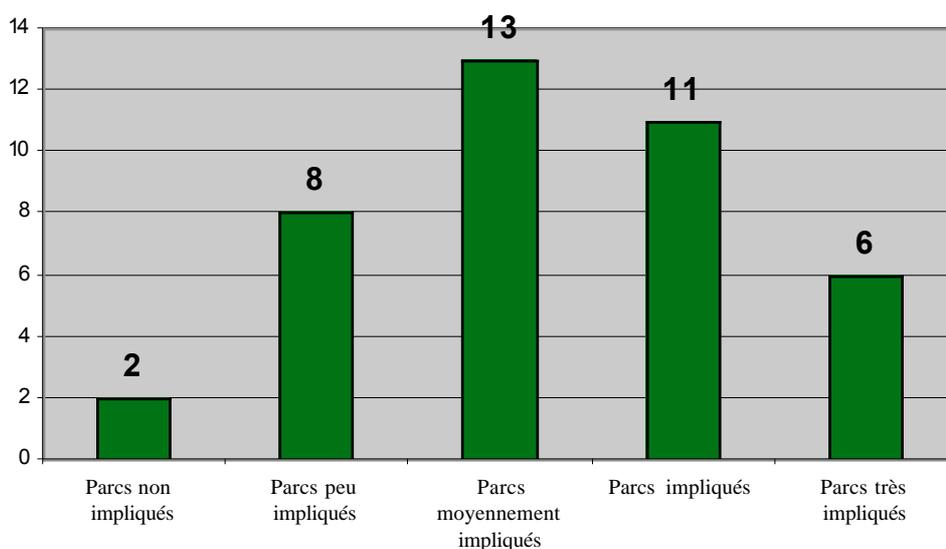
A partir des informations recueillies, une typologie des niveaux d'implication internationale des Parcs a été établie. A défaut de disposer de données chiffrées et exhaustives sur les actions des Parcs à l'international (en termes de budget ou de nombres d'Hommes/Jours consacrés à ces actions), cette typologie a été établie sur la base globale des données. Ceci permet toutefois de disposer d'une vision analytique de l'implication des Parcs à l'international.

Ainsi, on été considérés comme :

- * **non impliqués** les Parcs n'ayant aucun échange international (en dehors des accueils de délégation) ;
- * **peu impliqués**, les Parcs ayant eu seulement quelques contacts mais non suivis ;
- * **moyennement impliqués**, les Parcs ayant des contacts réguliers, notamment au travers de projets transnationaux (Interreg, Equal, Leader, etc.) ;
- * **impliqués**, les Parcs menant au moins un projet de coopération transnationale ;
- * **très impliqués**, les Parcs menant plusieurs projets de coopération transnationale et s'impliquant dans des réseaux internationaux.

Cette typologie permet d'obtenir le graphe qui suit.

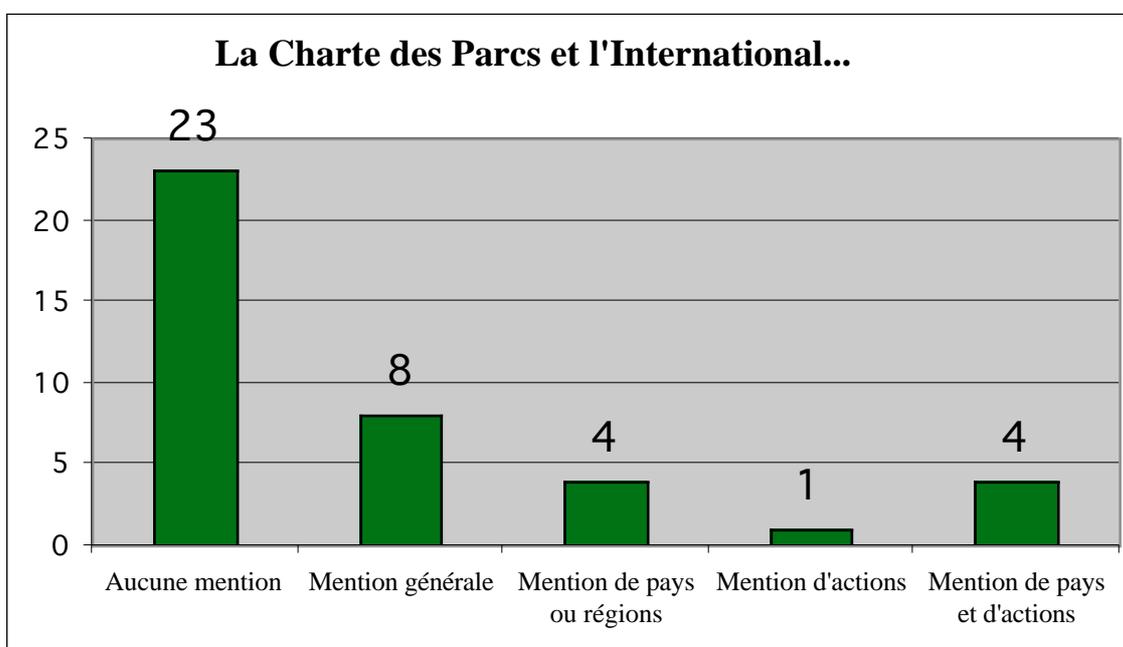
Degré d'implication des Parcs à l'International



On constate que **30 Parcs sont impliqués de façon conséquente dont 17 très sont impliqués**. Soulignons par ailleurs que sur 123 actions recensées au total dans cette enquête, 50% sont en cours de réalisation et 33 Parcs sont concernés par ces actions.

Illustration de cette forte implication, il est apparu de façon surprenante (y compris pour les personnes interrogées), que **17 Chartes de Parcs**

faisaient mention à des degrés divers de la dimension internationale (cf. graphe ci-dessous) et 7 autres Parcs souhaitent l'intégrer dans leur prochaine révision. Il est très intéressant de signaler que 9 d'entre eux ont précisé un pays, une région ou un thème de partenariat ; 11 d'entre eux comptent parmi les Parcs désignés comme « très impliqués » à l'international, ce qui signifie que cet engagement dans la charte ne se traduit pas toujours par des actions.



Cependant, il est important de souligner **qu'aucun diagnostic territorial** international n'a été mené lors des créations de Parcs ou de révisions de Charte. L'ajout dans le nouveau

décret des Parcs des actions de coopération internationale au titre de l'expérimentation devrait permettre de lancer ces débats sur les territoires.

B. Quels facteurs favorisent cette implication ?

Sur la base des caractéristiques des Parcs mais aussi des entretiens menés, les facteurs qui semblaient favoriser cette implication ont été définis.

Il apparaît que :

* **l'âge du Parc et/ou sa légitimité sur le territoire** (souvent renforcée par son âge) semblent être les premières conditions pour qu'un Parc puisse avoir des actions internationales. Ceci est d'autant plus vrai pour des actions menées avec des pays lointains, dont l'intérêt local est perçu moins facilement, qui sont vécues davantage comme un transfert de savoir-faire qu'un échange équilibré. Soulignons que ce facteur n'est pas une condition indispensable. Certains Parcs dits « anciens » n'ont pour autant aucune action internationale ou, au contraire, de « jeunes » Parcs peuvent être très impliqués en raison d'autres facteurs (voir ci-dessous). Certains Parcs récents ont également intégré dès leur création la dimension transnationale européenne, qui constitue parfois une conditionnalité de financements européens. Enfin, « maturité générale » du réseau justifie en partie son implication croissante dans des actions internationales ;

* Le **classement international** (Patrimoine Mondiale de l'UNESCO, Réserve de Biosphère, site RAMSAR.) d'au moins une partie du territoire du Parc (12 Parcs concernés), leur confère une notoriété internationale et les amène à s'inscrire dans un réseau international (plus ou moins actif), source potentielle de partenaires ;

* la **position géographique du Parc**, frontalière ou au cœur d'une région par nature ouverte à d'autres territoires étrangers (comme dans les cas de la Corse, la Martinique ou la Guyane) favorise les échanges et les contacts dans un prolongement naturel des enjeux du territoire de l'autre côté des frontières ou des éléments naturels (mers, montagnes, etc.), 9 Parcs sont concernés ;

* **l'implication dans des réseaux internationaux** : le fait d'appartenir à un réseau international, et ce au travers d'un individu ou des caractéristiques du Parc (Zone Humide, oiseaux migrateurs, etc.), facilitera les rencontres et les échanges internationaux (Europarc, etc.) ;

* **L'implication d'une collectivité membre du Parc** : le degré d'affirmation d'une politique internationale de l'une des collectivités du Parc et sa volonté d'y impliquer le Parc aura un effet important sur sa mobilisation (au niveau de la Région comme pour exemple les Régions Nord Pas de Calais, Provence Alpes côte d'Azur ou Rhône-Alpes, ou le Département de l'Isère) ;

* Facteur difficilement quantifiable, mais qui peut être essentiel quand on mesure la dimension humaine d'une telle implication : **la mobilisation et la motivation d'une personne** (ou plusieurs) de l'équipe technique/élue du Parc, qui fera en sorte que le projet de coopération se réalise et vive ;

* Aucun diagnostic territorial international n'ayant été mené à ce jour sur les Parcs, **l'implication d'un acteur ou d'une organisation locale sur le territoire du Parc** dans des actions internationales reste très marginale comme moteur son implication à l'international (cf. ci-après).

Les autres caractéristiques d'un Parc telles que sa surface, le nombre d'habitants, de communes ou son budget ne semblent pas être des facteurs déterminants pour l'implication d'un Parc dans des actions internationales.

C. Pourquoi les Parcs s'impliquent-ils à l'international ?

L'enquête révèle des motivations et intérêts variables selon les Parcs et les individus, présentés ici sans hiérarchisation :

* Permettre des **échanges techniques et méthodologiques** sur des thèmes traités par le Parc ;

* Favoriser **l'ouverture d'esprit** des élus, de l'équipe technique et des habitants du Parc ;

* Avoir un **regard extérieur** sur les propres pratiques du Parc ;

* Répondre aux **valeurs du développement durable**, notamment celle de la solidarité territoriale ;

* Remplir une des conditionnalités pour l'obtention de **financements**, notamment européens ;

* Contribuer à la **reconnaissance** (locale, nationale et globale) de la démarche des Parcs ;

* Conforter **l'identité locale** Parc par une appropriation nécessaire de ses valeurs et caractéristiques pour les partager avec des partenaires extérieurs ;

* Répondre à une **commande** technique d'un partenaire (Collectivité, Ministère, etc.) ;

* Contribuer à **l'animation** du Territoire sur des champs et avec des acteurs nouveaux ;

* Contribuer à **l'éducation** à la citoyenneté des acteurs du territoire,

* Encourager à « repenser global pour mieux agir local » ;

* Contribuer à la **cohésion sociale d'acteurs** du territoire impliqués sur des projets internationaux.

Ainsi, les intérêts relèvent de la volonté de contribuer :

* aux améliorations techniques et méthodologiques des pratiques du Parc,

* aux valeurs de développement durable (solidarité territoriale, citoyenneté, etc.),

* au projet de territoire (depuis les opportunités

financières aux objectifs des Parcs d'animation, cohésion sociale, etc.).

En vue de mesurer l'ensemble des intérêts du territoire et les impacts de tels projets, plusieurs Parcs ont manifesté leur volonté de réaliser des diagnostics territoriaux sur l'international pour leur prochaine révision de Charte.

Pour les Parcs les moins impliqués, au delà du fait qu'ils pouvaient conjuguer certains facteurs de blocage (faible légitimité du Parc, fermeture géographique du territoire, etc.), les éléments suivants ont été soulignés :

* **Le manque de temps** : tous les Parcs sont concernés, d'autant plus qu'il s'agit de contacts qui ne relèvent pas toujours des projets du Parc (accueil, échanges ponctuels, etc.) et pour une équipe technique très engagée par ailleurs. Faute de personnel désigné, c'est souvent le Directeur qui s'implique directement dans le projet de coopération ;

* **Le manque de moyens financiers et parfois techniques spécifiques aux questions de l'international** : certains Parcs ne savent pas comment mobiliser des moyens financiers, quels bailleurs de fonds contacter, etc. ;

* **Le manque de légitimité locale**, certains Parcs constatent que cette dynamique peut être contestée par les élus du Parc qui ne voient aucun lien avec les objectifs de la Charte et voient en cela une perte d'argent et de temps.

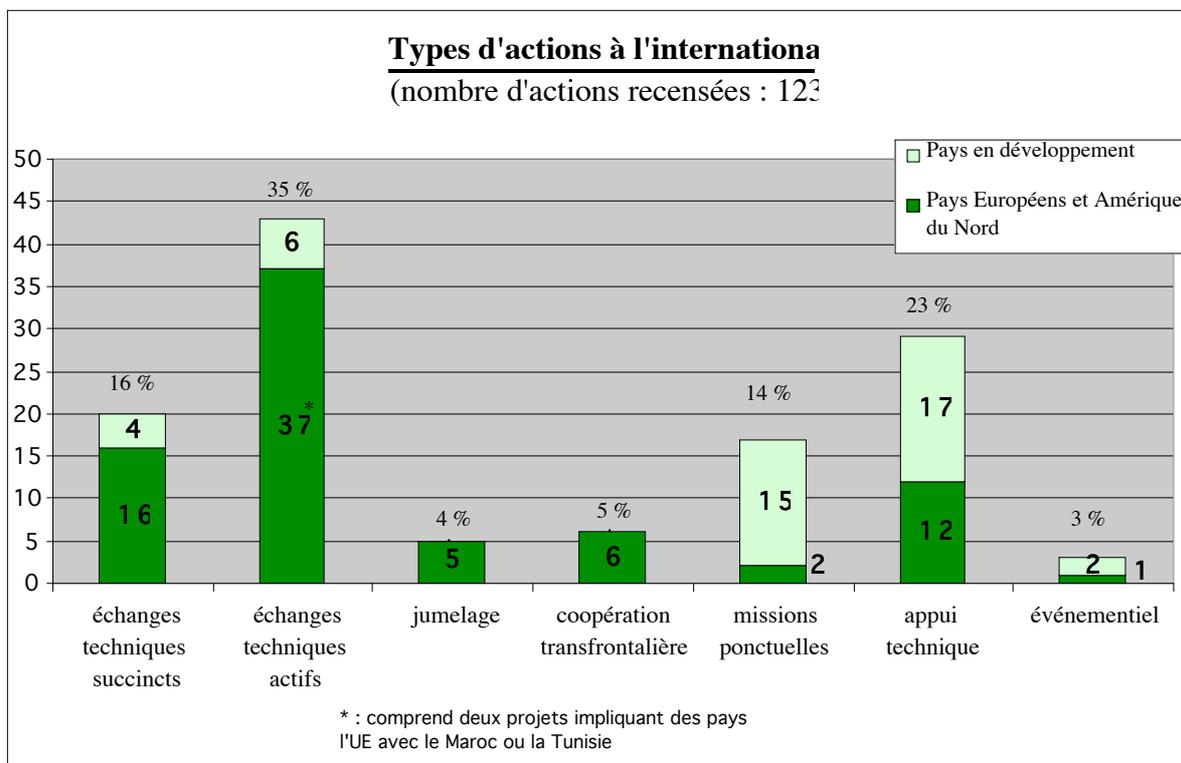
En troisième partie seront proposés des éléments de réponses à ces blocages.

III. Comment les Parcs s'impliquent-ils à l'international ?

Il s'agit dans cette partie de caractériser les actions internationales menées par les Parcs : les destinations, les financements et les partenaires mais aussi leurs liens avec les territoires de Parcs.

A. Quels types d'actions sont menées à l'international ?

Le graphe suivant illustre les types d'activités internationales menées par les Parcs, en sus des accueils de délégations étrangères (qui peuvent néanmoins représenter pour certains Parcs un temps de travail non négligeable).



Ainsi, les Parcs sont impliqués dans 7 types d'actions différentes :

* Des **échanges techniques succincts et ponctuels** (16% des actions), qui ne débouchent pas sur un partenariat suivi ;

* Des **échanges techniques « actifs »**, inscrits

dans un partenariat formalisé, souvent dans le cadre de programmes européens de partages d'expériences entre territoires (pour exemple, un projet Interreg et les Parcs d'Ile de France) ;

* Des **jumelages**, qui constituent des partenariats « historiques » entre territoires de Parcs, établis en

dehors des conditionnalités de l'Union Européenne, et qui ont souvent permis d'aller au-delà des seuls échanges techniques (voyages scolaires, etc.) ;

* Une **coopération transfrontalière** : cas particulier des 6 Parcs en situation frontalière qui réalisent des actions à l'échelle du territoire et de sa continuité directe au-delà même de la frontière ;

* Des **missions d'expertise ponctuelle** : menées sur demande (Ministère, Fédération, Région, etc.), en dehors d'un projet impliquant le Parc. Ce type d'action peut être renforcé et mené de façon plus transparente grâce à la constitution du « pool d'experts internationaux » constitué par la FPNR ;

* Des missions **d'appui technique** : menées dans le cadre d'un projet liant un Parc, un territoire étranger et un partenaire financier, elles sont inscrites dans une durée comprise entre 2 et 4 ans ;

* **Événementiel** : les sollicitations auprès du réseau des Parcs sont de plus en plus nombreuses pour présenter nos expériences lors de séminaires internationaux (Forum International du Tourisme Solidaire- FITS) ou pour appuyer la position française lors de négociations de conventions internationales (RAMSAR), et ce tant sur la démarche globale (la gouvernance des Parcs) que sur des sujets thématiques (forêt, tourisme, etc.).

Il peut être intéressant de croiser à ce niveau le type d'action mené et la destination « régionale » du partenariat (graphe précédent). Ont été considérés d'une part les pays en développement (le Maghreb, l'Afrique et l'Amérique latine) et d'autre part les pays du Nord (UE, ceux en voie d'adhésion, la Suisse et l'Amérique du Nord) et les avons replacé pour chaque type d'action des Parcs. Ceci permet de constater que les échanges techniques (perçus comme réciproques) concernent davantage les projets menés avec les pays dits du Nord tandis que les missions ponctuelles et les appuis techniques (échanges perçus de façon plus unilatérale) concernent davantage les pays du Sud.

La Fédération des Parcs et l'international

Cette enquête visant avant tout l'analyse des actions des Parcs, les actions menées par la Fédération des Parcs ne sont que succinctement présentées. Elle s'est cependant impliquée activement dans des actions à l'international à partir de 1998 au travers de la maîtrise d'œuvre du projet de création du Parc du Pantanal au Brésil. En parallèle, un poste de chargé de mission basé à la Fédération a été créé. En 2000, la Fédération s'est impliquée dans la création d'un Parc en Patagonie chilienne. Elle a initié des

programmes européens d'échanges d'expériences (EQUAL, LIFE, etc.). En 2002, elle a été choisie par le MEDD pour être opérateur d'un programme PHARE Natura 2000 avec la Pologne, et désignée comme partenaire technique de l'Agence Béninoise pour l'Environnement pour la gestion d'une lagune côtière au Bénin. Bien d'autres pistes de partenariats ont été identifiées (Jordanie, Cultura 2000, Madagascar, etc.) mais n'ont pu jusqu'à ce jour déboucher sur des projets concrets.

Par sa Commission Europe-International, elle a aussi veillé à animer le réseau sur ces questions. Ainsi, au travers de ses partenariats, la Fédération a sollicité le réseau des Parcs pour des accueils de délégation et des missions ponctuelles d'appui. De plus, la Fédération a représenté les Parcs à des niveaux européens et internationaux (UICN, UNESCO, etc.) et a répondu à des demandes ponctuelles de missions d'expertise. Pour améliorer ses réponses, elle a recensé un pool d'experts des Parcs sur les différentes compétences des Parcs (cf. synthèse en annexe).

B. Avec quels pays les Parcs mènent-ils ces actions ?

L'enquête a permis de constater que (cf. graphe ci-dessous pour compléments) :

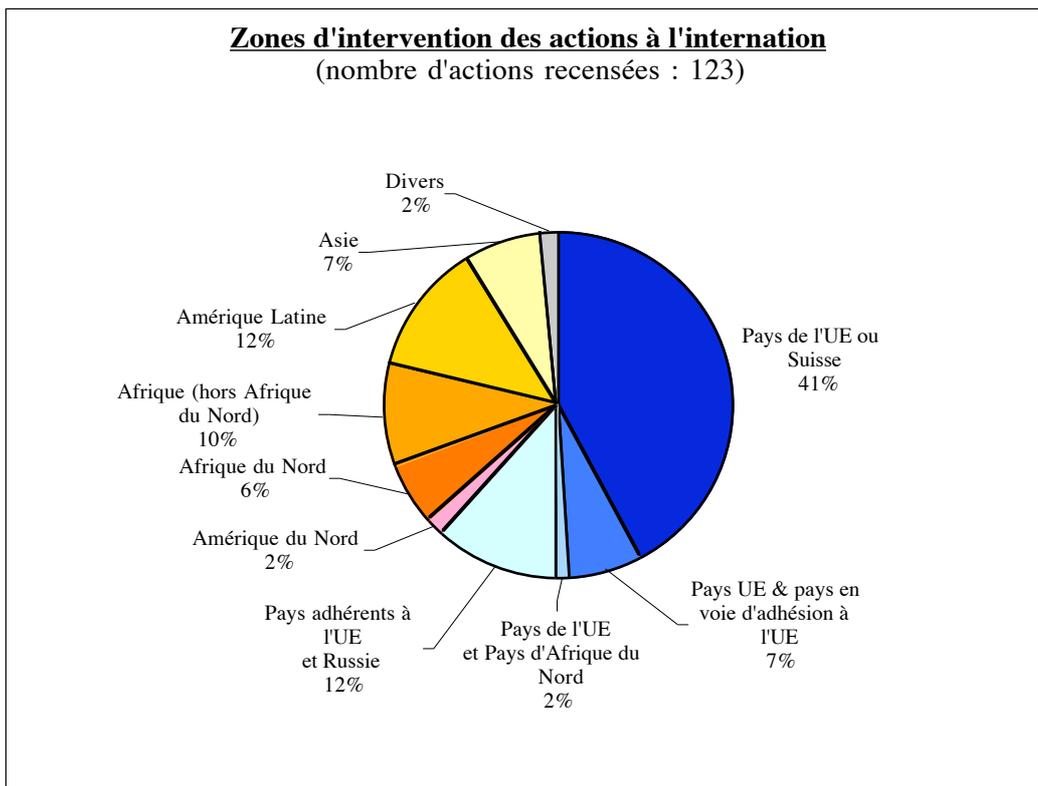
* **51%** des actions sont menées avec un ou plusieurs pays de l'Union Européenne (UE), ceci reflète l'importance de la dimension transnationale des programmes européens (LEADER, INTERREG, EQUAL, etc.) ;

* **19%** des actions sont menées avec un ou plusieurs Pays de l'Europe Centrale et Orientale (**PECO**), notamment grâce aux projets initiés par la Fédération avec la Pologne, mais aussi par le développement de partenariats et de projets avec ces pays en anticipation de leur adhésion à l'UE ;

* **8%** des actions sont menées avec un ou plusieurs pays du **Maghreb**, notamment avec le Maroc. En effet, le Maroc est le premier bénéficiaire de l'Aide Publique au Développement française et la coopération décentralisée est très développée avec ce pays, en particulier pour les régions du bassin méditerranéen ;

* **22%** des actions sont menées avec un pays **d'Afrique ou d'Amérique latine**, principalement sur la base des partenariats initiés par la Fédération.

Les pays européens restent donc les principaux partenaires des Parcs (70%). Cependant, près de 30% des actions sont menées avec des pays dits du Sud.



Le graphe suivant témoigne des pays le plus fréquemment partenaires des Parcs.

On peut souligner que :

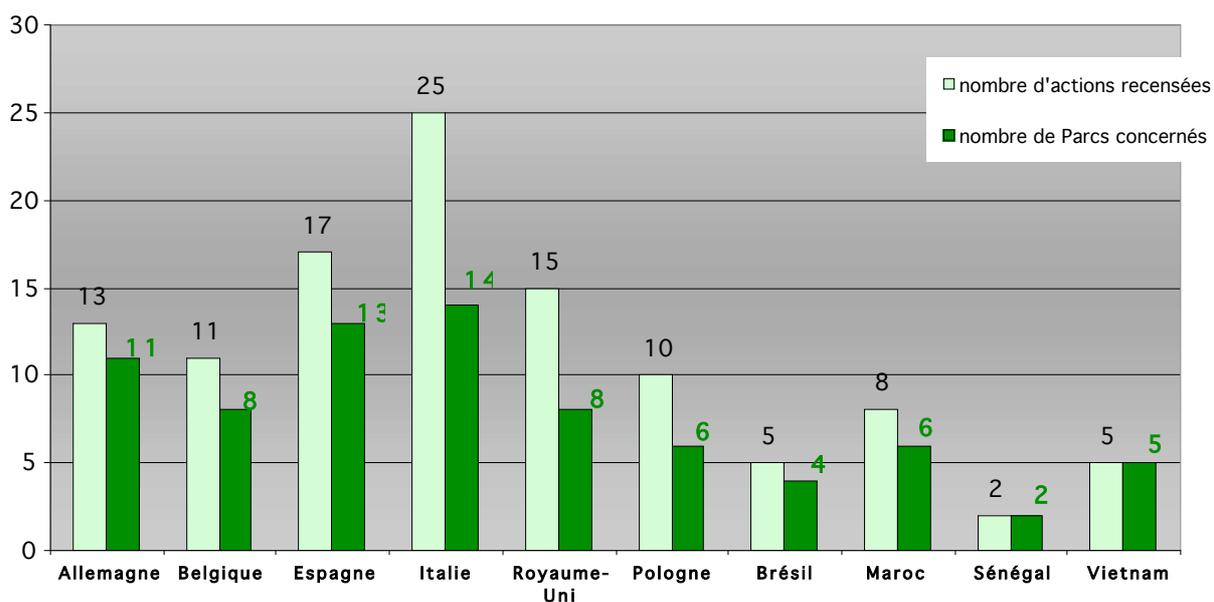
* **L'Italie** (très active dans les projets européens), **l'Espagne** et **l'Allemagne** sont les principaux partenaires des Parcs ;

* Les actions menées avec la **Pologne** et le **Brésil** s'expliquent par les sollicitations de la Fédération auprès du réseau des Parcs ;

* Le **Maroc**, le **Vietnam** et le **Sénégal** concernent plusieurs Parcs, ce qui pourrait justifier la création de groupes de travail, ou a minima d'échanges d'information organisés par la Fédération.

Pays les plus fréquemment concernés par les actions à l'international

(nombre d'actions recensées : 123)

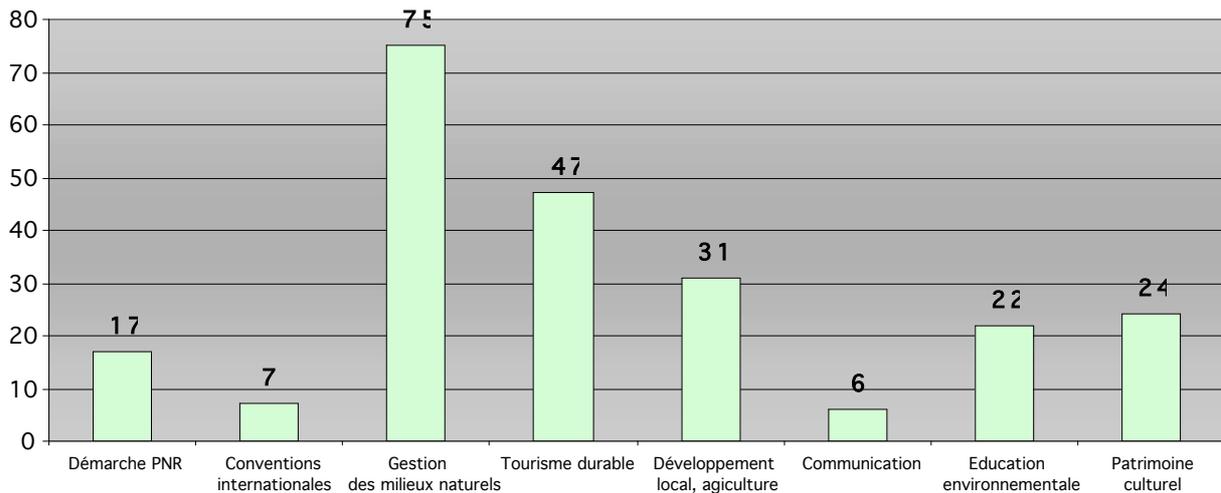


C. Sur quels thèmes ces actions portent-elles ?

Les thèmes traités dans les actions internationales des Parcs correspondent évidemment à leur domaine de compétence.

Cependant, il est intéressant d'identifier les thèmes qui reviennent le plus souvent dans les domaines de coopération, ceci permettant de mieux comprendre en quoi l'expérience des PNR intéresse au niveau international et de mieux y répondre (formation thématiques, etc.).

Thèmes traités dans les actions à l'international
(nombre d'actions recensées : 123)



Les données recueillies permettent de voir que :

- * Le thème de la **gestion des milieux naturels** reste le plus demandé, en particulier pour les actions d'échange technique (plus de 60%) ;
- * Le **tourisme durable** apparaît comme le second thème d'action internationale, tant pour des actions d'échange que d'appuis techniques ;
- * Le **développement rural** apparaît comme un thème assez demandé pour tout type d'action ;
- * **L'éducation environnementale** est un thème essentiellement demandé pour les actions d'appui technique (30% de ce type d'action) ;
- * **La gestion du Patrimoine culturel** a globalement la même demande que le thème précédent, mais davantage dans les échanges techniques ;
- * Enfin, **la démarche globale des Parcs**, en filigrane derrière toute demande thématique, est clairement explicite pour les projets d'appui technique (35% de ce type d'actions) vers les pays du Sud où l'appui à l'émergence d'une telle dynamique territoriale peut être demandée.

En guise de synthèse, il apparaît que :

- * Les échanges techniques concernent davantage les thèmes de la gestion des milieux naturels, du tourisme et du développement local ;
- * Les appuis et expertises techniques concernent davantage les thèmes de la gestion des milieux naturels, de la démarche globale des Parcs et du tourisme.

Le thème de la **communication** apparaît de façon très marginale.

Ces actions sont conduites essentiellement par les équipes techniques des Parcs, en particulier par leurs directeurs et certains de leurs chargés de mission. Il n'a pas été possible de quantifier cet investissement (temps Homme/Jour). Certains Parcs ont développé des partenariats techniques avec des opérateurs locaux (CPIE, Conservatoire du Littoral, association, etc.) ou nationaux (Association Française des Volontaires du Progrès), en restant maître d'œuvre dans la plupart des cas.

D. Sur quels financements sont-elles conduites ?

En conformité avec les résultats précédents, il est apparu de l'enquête que (en pourcentage d'actions recensées) :

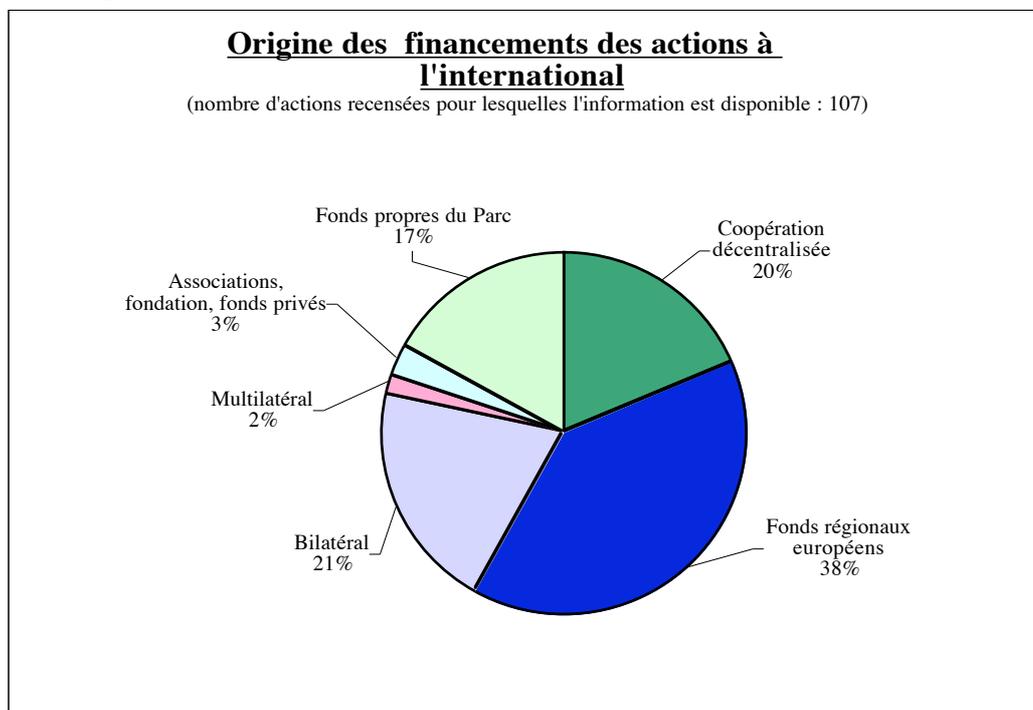
- * La principale source financière de coopération internationale reste les fonds structurels régionaux de l'Union Européenne (pour 38% des actions recensées), et principalement pour les actions d'échanges techniques ;
- * Les **fonds bilatéraux** (issus des Ministères de l'Ecologie et de l'Agriculture), souvent par une commande passée par l'intermédiaire de la Fédération et pour une majorité de missions d'expertise ponctuelle ;

* Sur **fonds propres**, les Parcs mènent essentiellement des échanges succincts (téléphoniques ou courriers) avec des territoires peu éloignés présentant des similitudes avec ceux des Parcs concernés ;

* Seuls 20% des actions sont financés dans le cadre de la **coopération décentralisée** (avec des cofinancements possibles), à savoir de fonds des

collectivités territoriales, en majorité des Régions et plus ponctuellement des Départements ;

* La part dite de **fonds « multilatéraux »** provient de la Commission Européenne (à travers les projets de coopération menés en Côte d'Ivoire et au Brésil) ou d'Europarc (projet d'appui au Vietnam).



E. L'international et le territoire du Parc...

Comme il a été dit précédemment, les liens entre actions internationales et territoires des Parcs ont encore été peu étudiés. Cependant quelques informations ont été recueillies et peuvent permettre de dire dans quelle mesure le territoire du Parc et ses "forces vives" s'impliquent ensemble à l'international.

a. Quelle implication des Parcs dans la coopération décentralisée

Depuis 1992, les collectivités ont affirmé leur politique internationale dans le cadre de la coopération décentralisée. Il paraissait donc important d'analyser en particulier l'implication des Parcs dans les actions internationales de leurs collectivités territoriales.

Ainsi, il apparaît que :

* **14 Parcs** sont concernés et 20 actions relèvent d'une coopération décentralisée ;

* **20% des sources de financement** des actions proviennent des collectivités territoriales ;

* Les principales régions partenaires sont le Maghreb, les pays en voie d'adhésion à l'UE puis l'Afrique et l'Asie. Pour l'heure, il n'existe aucun

projet de coopération décentralisée mené avec l'Amérique latine, où la France reste en effet un partenaire encore marginal ;

* La majorité des actions concernées relèvent d'appuis techniques menés dans le cadre de projets (65% des actions), inscrits pour 5 d'entre eux dans une démarche territoriale globale ;

* Les thèmes traités sont la gestion des milieux naturels (34% des actions), l'éducation à l'environnement (22%) et le tourisme durable (20%) ;

* Les Parcs sont sollicités comme partenaires techniques, mais généralement seuls leurs frais additionnels (transport et hébergement) sont financés ;

* Jusqu'à présent, aucun Parc n'a été sollicité par une Collectivité pour mobiliser et animer les acteurs de leur territoire dans des projets de coopération décentralisée.

Il apparaît une dynamique forte de cette implication, avec pour certaines Régions l'ajout d'un volet international dans le contrat passé avec le Parc. Les rencontres nationales de décembre 2003 dans le Parc du Queyras ont permis de conforter cette dynamique.

b . Quelles coopérations avec les structures intercommunales du Parc

La loi de 1992, et les circulaires qui la complètent, officialise l'implication des Collectivités territoriales dans la coopération internationale. Elle précise bien que les groupements de collectivités peuvent mener leurs propres projets de coopération décentralisée. Les Parcs (syndicat mixte), les pays, les communautés d'agglomérations, etc, peuvent donc s'impliquer directement dans des actions internationales. Pour l'heure, cela reste très marginal et souvent dans une seule logique de solidarité ou pour entretenir des jumelages de communes associées. Les petites communes, notamment rurales, ne se lancent que très rarement dans des actions internationales, et ce souvent par manque de moyen. L'ouverture internationale des structures intercommunales pourrait favoriser leur implication. **Les Parcs, syndicats mixtes, sont donc habilités à mener leurs propres projets de coopération décentralisée**, ce qu'ils n'envisagent pas pour l'heure, préférant travailler en étroite collaboration avec les membres du syndicat mixte. Tentons alors de considérer comment les Parcs travaillent sur ce sujet avec les structures intercommunales de leurs territoires ?

L'enquête révèle que :

- * 29 Parcs connaissent la « politique » internationale des structures intercommunales de leur territoire ;
- * Selon eux, 14 d'entre elles mènent des actions, qui sont généralement ponctuelles ;
- * 1 pays (Cotentin) a inscrit cet objectif dans sa Charte et se positionne comme centre de ressources internationales pour son territoire (des pistes de travail avec le Parc des Marais du Cotentin et du Bessin sont envisageables);
- * 2 Parcs ont été sollicités comme partenaires techniques par des Communautés de Communes présentes sur leurs territoires;
- * 7 autres Parcs ont pu identifier des structures intercommunales comme partenaires potentiels de leurs projets de coopération internationale.

Ce volet de l'étude a été initié en partenariat avec Mairie-Conseil, et ce en vue d'analyser la cohérence, les partenariats et les synergies mises en place entre les territoires dans leurs actions internationales. Sur la base de ces premiers résultats, des contacts seront pris avec les Parcs et les structures intercommunales identifiées comme partenaires potentiels. Ce travail permettra d'identifier avec plus de précision les actions menées et les appuis nécessaires à l'amélioration de la cohérence territoriale des actions à l'international entre ces acteurs.

c. Et les autres acteurs du territoire

Encore bien souvent, les Parcs sont considérés à l'international comme des partenaires techniques transférant leurs savoir-faire. Or, ils sont avant tout des territoires organisés autour d'un projet, la Charte, mise en œuvre par l'ensemble des acteurs du territoire, ses « forces vives » (en dehors des équipes des élus et technique du Parc). Véritables médiateurs, les parcs constituent ainsi des plateformes de dialogue territorial permettant aux acteurs de réfléchir, d'expérimenter, et d'agir en synergie pour le développement durable (qui comporte un volet international).

Malgré la faible implication de ces acteurs dans les actions internationales recensées, il convenait ici de dresser un premier bilan en vue de mesurer la dynamique dans les années à venir.

Il apparaît que les acteurs locaux sont mentionnés comme :

- * **initiateurs de l'implication** du Parc dans des actions internationales pour 5 Parcs (Agences Régionales pour l'environnement et/ou l'Energie et associations locales);
- * **Partenaires techniques** dans la conduite des actions pour 7 Parcs (CPIE, Conservatoire du littoral, organisation professionnelle, écoles, etc.).

Comment les Parcs animent-ils l'international sur leurs territoires ? il a été dit précédemment, aucun recensement exhaustif des acteurs du Parc territoire et de leurs initiatives (ou de leurs intentions) dans des actions internationales n'a été fait par les Parcs. Mais cette volonté est clairement affichée **pour 7 Parcs qui souhaitent inclure cette dimension dans leur prochaine révision de Charte.**

Par ailleurs, citons le cas du Parc du Queyras a mis en place une **Commission Europe-International** qui a pour cœur d'action la coopération transfrontalière avec l'Italie et la création de la Réserve de Biosphère du Mont Viso, mais qui souhaite aussi développer ses partenariats vers d'autres pays. Cette plate-forme permet d'impliquer des élus et des partenaires techniques du Parc et d'Italie directement dans les réflexions stratégiques et les actions internationales.

Les Parcs **communiquent** auprès de leurs habitants sur ces actions de façon assez hétérogène. Ainsi, les accueils de délégations étrangères font régulièrement l'objet d'articles dans la presse locale, le suivi de projets permet l'accueil de responsables étrangers partenaires qui pourront être intégrés à des événements locaux tels que les fêtes de Parcs, etc. Certains sites internet de Parcs ont créé une rubrique internationale, d'autres les font apparaître dans les rubriques d'actualités diverses. Enfin, les programmes européens tels que Leader+ ou Interreg, qui favorisent des échanges internationaux, ont fait l'objet de

communications par certains Parcs, ce qui permet de sensibiliser les populations aux valeurs et enjeux de l'Europe.

IV. Perspectives

A. Les tendances observées

Au lancement de la mission Europe-International de la Fédération en 1998, une première enquête avait été réalisée auprès des Parcs pour mesurer leur implication et leurs attentes quant à l'ouverture internationale des Parcs. Très peu d'actions internationales étaient alors recensées (une dizaine), mais déjà un tiers des Parcs affirmaient leur volonté d'ouverture. En 2000, une seconde enquête a été conduite, relevant une nette implication européenne des Parcs, notamment grâce aux programmes européens, et le démarrage de certains programmes de coopération décentralisée.

Cette présente étude permet de constater que les partenariats des Parcs avec des territoires étrangers, et plus globalement une implication dans des actions de dimension internationale ne cessent de se développer. Les pays partenaires de notre réseau, avec en leur cœur l'Union Européenne, les partenaires techniques et financiers se diversifient. D'un partenariat purement technique (d'échange ou de transfert de savoir-faire), les Parcs (les plus avancés) vont vers des réflexions territoriales plus globales, impliquant toujours davantage les « forces vives » de leurs territoires.

B. Quelques perspectives

Ce travail d'enquête, initialement prévu pour début 2003, vient conforter les débats et la stratégie adoptée par la Commission Europe-International.

En effet, sur la base des précédentes enquêtes et de l'expérience des membres de la Commission, il apparaissait clairement qu'un renforcement de la légitimité de cette dynamique devait passer par une implication croissante dans la coopération décentralisée, et qu'il convenait de conforter le rôle d'une part de la Fédération dans celui convenu pour les autres missions, à savoir, l'animation du réseau, sa représentation et la capitalisation, et d'autre part celui des Parcs dans sa mobilisation d'expertise, de savoir-faire et son rôle d'interface avec le territoire.

Parmi les perspectives à donner à la Fédération d'une part et aux Parcs d'autre part, il ressort de l'enquête (éléments complétés avec la stratégie et les éléments de débats des rencontres nationales du Queyras) les axes de réflexion suivants :

a. L'international dans la Charte ☐ diagnostic international du territoire, personnel, commission,...

Même si 17 Parcs font mention dans leur Charte d'un volet international, aucun n'a encore mené, comme cela est fait pour les autres enjeux du territoire, de diagnostics territoriaux et conduit une véritable politique internationale selon l'orientation donnée dans la Charte.

Pour ce faire, les Parcs et leurs partenaires peuvent travailler lors des révisions de Charte notamment sur les axes suivants :

- * Inventaire des actions et initiatives internationales des acteurs du territoire (associations, collectivités, institutions, établissement d'enseignement, etc.) et liens avec celles du Parc ;

- * Point de vue des acteurs du territoire : pourquoi coopérer, comment, avec qui, (diagnostic, etc.), où, sur quels thèmes, etc.

- * Du global au local : replacer la réflexion sur les enjeux du territoire dans les enjeux globaux, nationaux (Agenda 21, conventions internationales, réseaux internationaux, stratégies nationales, etc.).

- * Positions du Parc par rapport aux politiques internationales des collectivités territoriales membres du syndicat mixte (cohérence des stratégies, croisement de stratégies, etc... Etre prestataire, partenaires, etc ?). Par rapport à celle de l'Etat ?

- * Positions par rapport aux demandes nationales (Ministères, Fédération) d'expertise ponctuelle, d'accueil de délégations, etc.

La mise en place de Commissions Internationales dans les Parcs, qui doivent rester transversale aux autres, est un moyen de lancer et coordonner la dynamique, mais n'est pas obligatoire si des commissions thématiques ont ouvert leurs travaux à cette dimension.

La communication et l'information sur ces actions (sensibilisation des habitants aux enjeux globaux, aux actions menées par les acteurs du territoire, par les collectivités, etc.) devraient conforter également la légitimité de ces actions et l'implication des acteurs du Parc.

Enfin, la question du personnel travaillant sur l'international est importante et relève d'une décision de chaque Parc. Le développement d'une telle dimension, tant européenne qu'internationale, demande un investissement. L'intégration de cette dimension dans le projet de territoire justifiera de façon croissante l'affectation, au moins à temps partiel, de personnel sur ces sujets. C'est déjà le cas ou l'intention de certains Parcs. En compléments de cela, il apparaît important de développer les partenariats techniques avec des opérateurs associatifs ou privés qui souhaitent (ou le font déjà) développer leurs actions internationales.

b. Animation et coordination du réseau

Comme cela a déjà été précisé dans le cadre de la stratégie, la Fédération poursuivra la conduite de projets pilotes, mais devra également renforcer son travail d'animation et de coordination des actions internationales des Parcs.

Ainsi, l'enquête a permis de lister les points suivants (non hiérarchisés) :

- * Renforcer « l'effet réseau » : coordination, partage d'expériences, information, formation ;
- * Développer des outils de communication communs au réseau pour mobiliser élus, acteurs du territoire, accueillir les délégations étrangères, etc.
- * Identifier des partenaires étrangers, techniques et financiers, et appuyer au montage de projets ;
- * Valoriser la démarche des Parcs auprès des réseaux internationaux (RAMSAR, etc.)
- * Avoir un rôle de veille technique (expériences étrangères pouvant intéresser le réseau) ;
- * Organiser des rencontres nationales thématiques (Zones Humides, montagne, etc.);
- * Appuyer les parcs dans le montage de projets européens transnationaux sur des thèmes fédérateurs;
- * Développer des stratégies par pays et thématiques.

Sur la question européenne, il a été demandé par certains d'encourager l'implication du réseau dans EUROPARC, notamment dans la future section française.

c. Capitalisation méthodologique et technique

Au-delà de ces données globales sur les Parcs, il convient désormais de répondre à la demande en appui méthodologique venant de Parcs qui

souhaitent se lancer dans des projets internationaux.

Sur la base des expériences internationales menées par les Parcs et la Fédération, 2004 permettra de conduire un travail de capitalisation méthodologique et technique qui précisera comment les différents thèmes des Parcs ont été abordés dans les actions internationales, quels atouts des Parcs sont particulièrement intéressants et adaptables à d'autres contextes et quelles adaptations de nos concepts pourraient permettre d'enrichir nos pratiques.

Conclusions

C'est aujourd'hui acquis, et cette étude le confirme, le réseau des Parcs naturels régionaux est très largement impliqué à l'international. Cette implication relèvera toujours d'une démarche volontaire, mais, pour maintenir le dynamisme du réseau, les Parcs devront intégrer de plus en plus l'Europe dans leurs projets et se tourner vers des pays encore plus lointains en partenariat avec leurs collectivités partenaires et les acteurs de leurs territoires.

Le chemin parcouru est conséquent depuis le début des années 90, mais il en reste encore avant de voir l'international totalement intégré au projet de territoire et mis au service des missions des Parcs de développement durable, d'animation, d'éducation et d'expérimentation. Les élus qui se sont exprimés sur le sujet sont clairs : *« nous souhaitons une coopération équilibrée, qui ait des effets concrets sur le territoire et qui contribue à la réalisation de la Charte »*.

Annexes

Stratégie Internationale

Carte du Monde des projets menés par la Fédération et les Parcs naturels régionaux

Bilan du recensement des experts

Tableau des actions internationales des Parcs

Stratégie internationale de la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France

Adoptée par la Commission Internationale

Cette note vise à doter la Fédération d'une stratégie internationale opérationnelle. Elle sera complétée d'ici fin 2003 par :

- * des fiches thématiques et sectorielles visant à préciser les enjeux et objectifs stratégiques pour des sujets particuliers
- * une base de données des compétences disponibles dans le réseau des parcs et des projets menés par les parcs
- * des fiches résumant les principaux projets menés par les parcs et la Fédération
- * d'un guide de procédures (missions, déplacements, etc.)

I. Contexte et justifications

A. Contexte international

Depuis la Conférence de Rio (1992) et le **Sommet de Johannesburg** (2002) le concept de **Développement Durable** prend une réalité et de nombreuses nations sont engagées dans cet objectif. Le plan d'actions adopté à Johannesburg réaffirme le lien entre les dimensions économiques, sociales et environnementales et engage les signataires à travailler dans une logique partenariale entre les Etats, les collectivités locales, les ONG et le secteur privé.

B. Contexte national

La France affirme son engagement en faveur du Développement Durable par l'élaboration d'une **Charte de l'Environnement** qui en portera les principes fondamentaux au niveau constitutionnel. A Johannesburg, le Président de la République a affirmé sa volonté de redéployer l'aide publique au Développement, de contribuer à la préservation des patrimoines naturels et culturels et de favoriser l'établissement d'une bonne gouvernance mondiale. Ces objectifs sont aujourd'hui traduits dans la **Stratégie Nationale de Développement Durable** française, en cours de validation, et qui traite du thème de l'aménagement du territoire et l'action internationale.

Par ailleurs, la dynamique de **décentralisation** va conduire les collectivités territoriales et locales à prendre un rôle majeur dans la politique internationale de la France, à travers la Coopération Décentralisée.

C. Justifications

Répondant à la fois à des objectifs de protection de l'environnement, de développement local et de renforcement de la décentralisation, la Fédération et le réseau des Parcs mettent en œuvre des politiques de développement durable. Ils sont l'objet d'une **demande croissante de coopération internationale** de la part d'Etats, de collectivités locales et de structures gestionnaires de territoires à l'étranger.

La Fédération, par sa **volonté d'ouverture** et au nom des principes du développement durable, en particulier de la **solidarité territoriale** envers les espaces les plus menacés et défavorisés, s'est ainsi officiellement engagée depuis 1996 dans l'international et a inscrit cet objectif dans ses statuts révisés en 2003.

II. Objectifs de la coopération internationale

A. Finalité

Contribuer au Développement Durable de territoires reconnus pour leurs patrimoines naturel et culturel.

B. Objectifs

- * Renforcer la reconnaissance de la démarche des Parcs Naturels Régionaux comme outil de mise en œuvre d'un développement durable, en France et à l'International
- * Promouvoir et appuyer la mise en œuvre à l'international de la démarche des Parcs Naturels Régionaux et des principes qui en sont les fondements (en particulier protection de la nature, développement économique et démocratie participative)
- * Affirmer la dimension internationale du réseau des Parcs Naturels Régionaux français (échange, citoyenneté, etc.)

III. Sous-objectifs et résultats attendus

A. Renforcer la reconnaissance des Parcs Naturels Régionaux

a. Contribuer à la mise en œuvre des conventions internationales en France et à l'International

En collaboration avec les Ministères concernés (Environnement, Agriculture et Affaires Etrangères), la Fédération doit coordonner et mobiliser le réseau des Parcs sur les conventions internationales. Il s'agit de montrer que la démarche des PNR est un outil adapté à la gestion de sites reconnus dans le cadre de conventions internationales, en France et à l'étranger, et ainsi de valoriser la reconnaissance nationale et internationale de ces sites « labellisés ».

Dans cet objectif, la Fédération veillera à :

- * mieux informer le réseau des enjeux et actualités des principales conventions internationales dans laquelle la France est engagée,
- * capitaliser les engagements et modalités de gestion assurés par les Parcs et projets internationaux
- * valoriser ces acquis auprès des Ministères et des réseaux internationaux

La mission internationale de la Fédération travaillera de concert avec les autres missions sectorielles concernées (protection de l'espace et gestion de la nature, tourisme, etc.). Les parcs et projets de coopération pourront sur leurs territoires davantage communiquer sur ces sites (ex : Patrimoine Mondial de l'UNESCO, RAMSAR, ...) et pratiques (ex : la Charte Forestière de Territoire) de portée internationale, en vue de valoriser ces sites « labellisés ».

Cette activité sera l'objet d'une fiche particulière.

b. Affirmer la place des PNR dans les réseaux et programmes européens et internationaux

La Fédération adhère à différents réseaux européens (Europarc, Association européenne des parcs habités, ...) et internationaux (IUCN). Elle doit y être présente et y défendre la démarche des PNR. Une partie du personnel des parcs récemment recensé pour l'international sera présentée par la Fédération pour être reconnue dans le réseau d'experts IUCN-International.

Par ailleurs, l'implication actuelle du réseau des parcs dans les programmes européens (PHARE) et internationaux (MAB¹ de l'UNESCO) doit être animée, valorisée (capitalisation, communication, etc.) et développée par la Fédération.

c. Accueillir des délégations étrangères

La Fédération et le réseau sont très sollicités pour cette action qui fait partie de la mission des PNR d'accueil et d'information du public, premier niveau de contact avec la démarche des PNR.

Il convient, dans la mesure du possible, pour valoriser cette activité et en réduire les contraintes :

- * d'optimiser cette activité de sensibilisation (qui ne débouche pas forcément sur des projets de coopération) par des outils de communication standardisés par la Fédération (Pôle Communication) tout en laissant les parcs s'adapter aux demandes des délégations ;
- * de communiquer d'avantage auprès de la presse locale, voire nationale *via* la Fédération, à chaque visite de délégation conséquente (taille de la délégation, personnalités impliquées, etc.);
- * d'informer la Fédération de ces visites pour assurer un meilleur suivi et la coordination avec les autres PNR

¹ Man And Biosphere, dans les Réserves de Biosphère

concernés par ces mêmes visites.

B. Appuyer la mise en œuvre de démarches et de politiques de types PNR

Une mission de pré-diagnostic doit permettre de mesurer la pertinence, le niveau d'implication et les modalités d'appui du réseau (aucun type d'appui n'est a priori exclu) et d'identifier des partenaires techniques et/ou financiers.

a. Définir et mettre en œuvre des projets pilotes de territoire de type PNR

Axe prioritaire de coopération, il s'agit de projets de territoire gérés par les Collectivités Territoriales (dans la mesure du possible) qui permettent de coordonner des politiques publiques sectorielles nationales. Ces projets comprennent des formations (et stages) des responsables locaux du projet et des missions d'appuis méthodologiques et techniques. Pour chaque projet, les différentes modalités d'intervention sont :

* Personnel Fédération/parc en appui de longue durée

* Personnel Fédération/parc en appui régulier et/ou ponctuel à une structure nationale équivalente et/ou Assistant Technique (géré direct bailleur de fond) et/ou structure projet

Il est souhaité de privilégier les appuis réguliers et/ou ponctuels.

b. Appuyer ponctuellement des structures sur des aspects spécifiques du savoir-faire des PNR dans le cadre d'un projet de territoire

Il s'agit ici des missions ponctuelles portant sur des aspects spécifiques de la gestion territoriale, mobilisant en priorité les compétences du réseau des parcs. Cet appui est souvent demandé dans le cadre de Parcs Nationaux qui souhaitent développer une thématique ou améliorer la gestion locale de leur zone périphérique. La gouvernance (de l'organisation institutionnelle à la démocratie participative), le Tourisme durable et le développement local sont les aspects sur lesquels les parcs sont le plus sollicités.

Ils constituent des thèmes qui feront l'objet de fiches particulières.

c. Contribuer à la définition de politiques nationales

A la demande du pays et en étroite collaboration avec le Ministère des Affaires Etrangères, cette phase vise à donner une autre échelle aux projets pilotes menés (qui montrent la pertinence des concepts utilisés) et à appuyer l'administration concernée dans la définition d'un cadre juridique adapté. Dans la mesure du possible, il convient dès le démarrage du projet pilote de prévoir son ancrage juridique et institutionnel national en vue de pérenniser et développer sur d'autres sites de telles démarches. L'implication et l'information régulière des services déconcentrés et centraux concernés doivent faciliter la préparation des réformes juridiques éventuelles portant sur la gestion des espaces naturels.

C. Affirmer la dimension internationale du réseau des PNR

L'implication de tout parc dans des actions internationales permet de répondre à cet objectif. La réciprocité de nos échanges est un des aspects qui nous différencie le plus d'une démarche d'opérateur privé.

a. Développer par l'exemple

L'implication du réseau à l'international sera plus importante si les parcs échangent sur leurs expériences et en appréhendent les intérêts. Les expériences vécues pourront être valorisées par une meilleure **communication** (revues et brochures des parcs, net, etc.) avec les témoignages (de techniciens, d'élus, etc.) sur les projets et l'organisation de **rencontres nationales régulières** sur les questions internationales permettront de tirer les bilans des projets menés. **Le rôle de veille et d'information** que peut jouer la Fédération grâce à son implication dans des réseaux européens et internationaux nourrira également le réseau de démarches testées « ailleurs ».

b. Renforcer la légitimité de l'international dans les PNR

L'engagement international du réseau des PNR peut se faire au titre de ses missions d'expérimentation et d'éducation au développement (cf. projet de décret 2003 des PNR).

Collectivité Territoriale, les Parcs ont une forte légitimité pour s'intégrer dans les projets de coopération décentralisée qui devra progressivement être au cœur de l'action internationale du réseau. L'implication d'un parc dans des projets internationaux, au delà de l'échange technique, lui confère une mission d'éducation au

développement des citoyens et, par un coopération de proximité, dynamise des liens sociaux entre ses « forces vives ».

IV. Modalités de coopération internationale

A. Au niveau géographique

Les actions de coopération ne seront pas limitées à une Région particulière. Toutefois, seront favorisés les projets de coopération :

- * avec lesquels la coopération française, bilatérale ou décentralisée, est très développée et qui sollicitent la Fédération ET son réseau comme partenaire
- * avec les pays qui présentent un contexte national et local pertinent pour la mise en œuvre d'une démarche de type Parc Naturel Régional
- * déjà engagés (par la Fédération et/ou le réseau), notamment au titre d'expériences pilotes, et auxquels la stratégie doit être appliquée (association du réseau, coopération décentralisée, etc.)
- * qui permettent de contribuer à la mise en œuvre de Conventions Internationales.

L'Europe représente le premier niveau de coopération internationale du réseau et les relations avec l'Union Européenne sont bien internalisées par les Parcs via les Régions. Qu'ils soient **transfrontaliers, intra-européens**, ou encore menés avec des pays des **PECO**², les échanges menés par les PNR avec l'Europe génèrent les mêmes types d'activités qu'à l'international (dit lointain), au type de financements et de modalités d'intervention près, et n'impliquent donc pas de mission différente de la Fédération. Il conviendra d'appuyer l'émergence de projets de coopération intra-communautaires et la mobilisation des fonds structurels concernés (notamment LEADER+ et INTERREG), et de défendre davantage notre position auprès de l'UE en s'appuyant sur les élus du réseau impliqués dans les institutions européennes et sur Europarc.

B. Les acteurs : des fonctions propres, des fonctions partagées

a. Les élus des collectivités territoriales et locales

Les élus des collectivités territoriales et locales assurent la gestion des Parcs Naturels Régionaux. C'est donc sous leur impulsion que les Parcs doivent prioritairement s'impliquer dans l'international, dans le cadre de la Coopération Décentralisée. Cette coopération est le cadre opportun d'une coopération entre acteurs qui ont les mêmes problématiques de gestion de leur territoire, d'une coopération de proximité, inscrite dans la durée, dans une réciprocité d'échanges.

De plus, la gestion intercommunale et les pratiques de développement durable et d'aménagement du territoire qui font toute l'originalité de la démarche des PNR peuvent contribuer à enrichir la dynamique de décentralisation et de développement local des pays en voie de démocratisation.

Ce point fera l'objet d'une fiche particulière.

b. La Fédération et le réseau des Parcs

Considérant les ressources humaines mobilisables pour la coopération internationale, et à l'instar de ce qui se fait au niveau des Parcs, une approche partenariale en vue de développer des synergies avec des partenaires et d'externaliser certaines fonctions devra être privilégiée, renforçant par là même notre capacité de réponse aux demandes croissantes, tout en gardant la maîtrise d'ouvrage pour veiller à la lisibilité de notre coopération.

La Fédération s'est jusqu'à présent surtout positionnée comme opérateur direct de projet. Sans exclure cette position qui permet de tester des projets pilotes (qui doivent aujourd'hui être capitalisés) et sur laquelle elle est engagée avec certains pays et partenaires, elle souhaite dans une nouvelle étape privilégier :

- * la reconnaissance des PNR (cf. le premier objectif du paragraphe 2.2)
- * sa position de tête de réseau et son rôle d'animation pour accompagner et mobiliser davantage de parcs à l'international (communication, formation sur la coopération, veille, information sur les outils financiers, etc.)
- * son rôle d'appui technique aux parcs dans certaines étapes clés des projets de coopération internationale (validation faisabilité, évaluation, capitalisation, etc.)
- * son rôle de médiateur entre le réseau et les partenaires financiers et opérationnels de la coopération internationale (coordination géographique et mise en cohérence des projets, valorisation des expériences, etc.)

² Pays d'Europe Centrale et Orientale

Le réseau des Parcs impliqués à l'international devrait en priorité :

- * appuyer la mise en œuvre de démarches PNR (cf. objectif 2 de la stratégie), en coordination avec la Fédération, notamment par la mise à disposition du personnel souhaitant s'impliquer dans des missions ponctuelles et l'engagement du Parc dans des projets de coopération décentralisée
- * contribuer à la connaissance des PNR par l'accueil et la formation des partenaires étrangers
- * valoriser la coopération de proximité et mobiliser les forces vives du territoire de projet dans ses activités internationales (éducation au développement)
- * communiquer et valoriser les expériences internationales (via la Fédération notamment)

c. Des partenaires ministériels complémentaires

Les trois Ministères impliqués par la mission internationale nous soutiennent de façon complémentaire. Un comité de coordination multi-bailleurs mis en place depuis 2002 permet de renforcer cette synergie, de coordonner le suivi des projets, et, éventuellement d'identifier des pistes de financement de nouveaux projets.

Le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (MEDD)

Partenaire privilégié, il peut :

- * appuyer la Fédération pour l'animation du réseau des Parcs (cf. ci-dessus),
- * contribuer à la valorisation et capitalisation de nos acquis (français et internationaux), notamment dans le cadre des conventions internationales,
- * informer et solliciter le réseau dans le cadre de programmes et projets où il est impliqué (PHARE, FFEM, etc.), en tant que partenaire opérationnel ou pour l'évaluation/validation de démarches type PNR
- * Le partenariat se fera en coordination entre les Services des Affaires Internationales et la Direction de la Nature et des Paysages, dans le cadre d'une Convention Pluri-Objectifs.

Le Ministère des Affaires Etrangères (MAE)

Partenaire clé de cette mission, il peut :

- * Par ses Bureaux sectoriels (Environnement, Tourisme, etc.), promouvoir de la démarche PNR auprès des partenaires étrangers et des autres bailleurs et solliciter l'implication du réseau via la Fédération dans les projets pilotes, en tant que partenaire opérationnel ou pour l'évaluation/validation de démarches type PNR
- * Au niveau de la Mission de Coopération Non Gouvernementale, faciliter la coordination des projets de coopération décentralisée avec la coopération bilatérale
- * valoriser les projets pilotes dans le cadre de l'appui institutionnel à des politiques nationales (environnementales, de décentralisation, d'aménagement du territoire, etc.)

Le Ministère de l'Agriculture (MAAPAR)

Partenaire dont il conviendra de se rapprocher, soulignons les points suivants :

- * il appuie directement la mission internationale de la FPNR en mettant à disposition du personnel,
- * des opportunités de partenariats restent à développer (enseignement agricole, coopération décentralisée et développement rural, agriculture durable, conventions internationales, etc.)

Vers des partenaires financiers multilatéraux

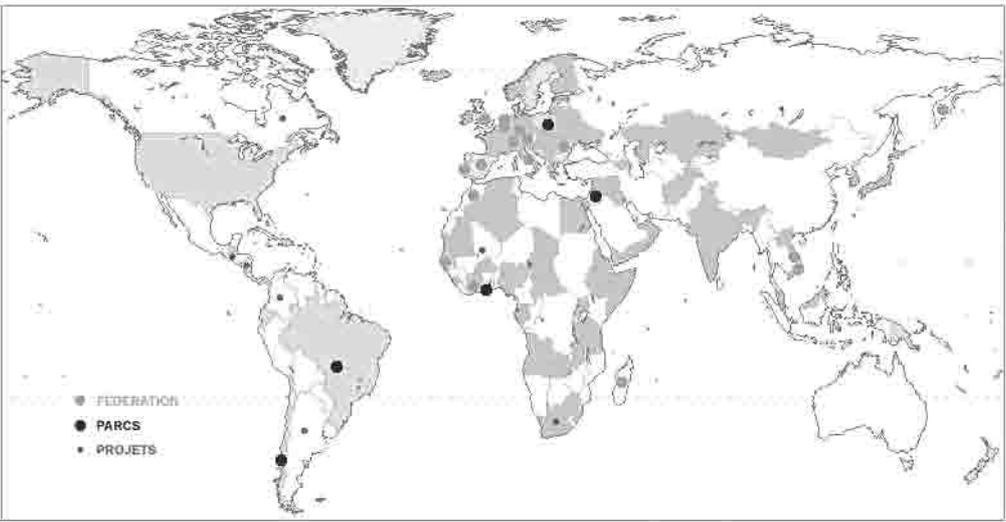
Déjà testés (Union Européenne), les rapprochements avec des bailleurs de fonds multilatéraux (PNUD, Banque Mondiale, etc.) devront être renforcés.

Les partenaires potentiels

Impliqués à l'International (AFVP, AFDI) et comptant parmi nos partenaires français (ATEN, DATAR, CNFPT, Mairie-Conseil, ...), ou encore partenaires opérationnels des parcs (Bureaux d'Etude, etc.), ils devront être identifiés par la Fédération au niveau national et par les parcs dans le cadre de leurs activités suivant les fonctions que nous souhaitons partager (les PNR gardant dans la mesure du possible la maîtrise d'ouvrage) ou externaliser (communication, capitalisation, formation). Des accords cadre pourront être passés avec les partenaires nationaux impliqués potentiellement dans plusieurs projets (ex : AFVP). Leur rôle sera toujours précisé dans le cadre d'une convention incluse dans les documents de projets.

Ce point fera l'objet d'une fiche thématique

Carte du Monde des projets menés par
la Fédération et les Parcs naturels régionaux



Bilan des personnes intéressées dans les Parcs Naturels Régionaux pour une implication à des actions internationales

E. Béchaux, FPNR, Avril 2003

Dans le cadre de sa Stratégie Internationale, la Fédération a souhaité mieux connaître les compétences “ internationales ” de son réseau et de ses partenaires, et ce en vue valoriser le potentiel d’expertise de son réseau. Elle pourra ainsi mieux répondre aux demandes internationales et satisfaire le réseau dans sa volonté d’implication dans les actions internationales (expertise, formations, conférences internationales, etc.). La Fédération a donc soumis en février 2003 aux quarante parcs une fiche d’informations à compléter dont voici la synthèse.

I. Bilan global

Les éléments suivants apparaissent :

- * **25 Parcs** ont répondu à cette enquête, dont 10 ne sont pas représentés aujourd’hui dans la Commission Europe-Internationale
- * **53 personnes** du réseau ont envoyé leur fiche complétée
- * **25 partenaires** ont été indiqués, consultants indépendants, bureau d’étude, association, organisme de recherche. 19 sont des partenaires locaux des parcs et 6 sont des opérateurs ou associations nationaux indiqués par la Fédération ou le réseau.

Sur cette base, nous avons recueilli les caractéristiques suivantes :

A. Fonctions et profil des personnes intéressées dans le réseau

Fonction	Effectifs
Directeur	14
Directeur Adjoint	3
Responsable de service	10
Chargé de mission	25
Chargé d’étude	1
Total	53

Les Directeurs ont toujours été les premières personnes du réseau impliquées à l’international. Mais cette enquête révèle **l’intérêt croissant des équipes** de parc pour l’international.

Les hommes restent majoritaires (plus de 80%), l’âge médian est de 41 ans et l’ancienneté moyenne dans le réseau est de 8 ans, avec 35% de jeunes dans le réseau (1 à 3 ans d’expérience dans le réseau).

B. Les domaines de compétences techniques du réseau et des partenaires

Ces domaines de compétence ne sont pas exclusifs. La connaissance de la démarche globale des PNR, même si elle est valable pour tous, concerne ici les Directeurs et les personnes ayant une ancienneté importante dans le réseau, et apparaît avec la gestion des milieux naturels comme la première compétence des personnes intéressées par l’international.

Domaine de compétence	Réseau	Partenaires
Démarche globale des PNR	48%	12%
Gestion des milieux naturels	44%	24%
Tourisme durable	27%	28%
Education à l’environnement	25%	12%

Développement local	23%	28%
Communication	13%	4%
Patrimoine culturel	13%	8%
SIG	6%	4%

Parmi les partenaires indiqués, les compétences sont assez bien réparties, avec une **meilleure représentation du domaine du développement local**. D'autres compétences ont été recensées, notamment chez les partenaires potentiels :

- * Concertation et médiation
- * Energies renouvelables
- * Hydrologie
- * Internet, création de site
- * Lutte contre les plantes envahissantes

C. Les compétences linguistiques du réseau des Parcs :

Langue	Effectif
Anglais	46
Espagnol	22
Allemand	5
Portugais	5
Italien	3
Autre (Holl)	1

La grande majorité du réseau pratique (ou a appris) une langue étrangère. On pourra noter la pratique élevée de l'espagnol et non négligeable du portugais. **Plusieurs personnes ont mentionné le besoin en formation.**

D. Expériences internationales du réseau des Parcs :

Là encore, les expériences géographiques ne sont pas exclusives.

Zone géographique	
Union Européenne	35%
Europe élargie	17%
Amérique du Nord	8%
Amérique du Sud	13%
Afrique et Océan Indien	40%
Asie	13%
Aucune exp. mentionnée	15%

Ces expériences ont été menées dans le cadre d'actions internationales et d'échanges menés par les parcs, mais aussi d'emplois occupés avant d'entrer dans le réseau des parcs. Ainsi, on constate les profils suivants :

- * Ancien Volontaire du Progrès ou coopérant (6 personnes)
- * Association internationale (WWF, IUCN)
- * Interventions dans le cadre d'activités menées en parallèle de leurs fonctions dans les parcs (associations, activités naturalistes, etc.).
- * Activités personnelles.

E. Modalités d'implication du réseau à l'international

Modalité d'implication	Effectifs
Accueil de délégation	41
Mission courte durée (>10j)	42
Mission moyenne durée (de 10j à 1 mois)	7
Mission longue durée	2
Formation	34
Conférences internationales	37

On constate plus des 2/3 des personnes intéressées sont prêtes à accueillir les délégations et à s'impliquer dans une mission de courte durée. Les personnes souhaitant partir plus longtemps sont moins nombreuses, essentiellement pour des raisons de disponibilité. Les partenaires identifiés pourraient répondre à ce type de demande.

II. Valorisation de cette base de données et de ce réseau d'experts

L'ensemble de ces informations et les coordonnées des personnes intéressées dans le réseau et des partenaires indiqués constituent une première base de données disponible auprès de la Fédération, sur demande du réseau et de ses partenaires, notamment ministériels.

Une partie des personnes pourra être intégrée au **réseau d'experts UICN**, européen et international.

Le groupe constitué (réseau et/ou partenaires) sera sollicité par la Fédération via les Directeurs des Parcs concernés pour les différentes activités internationales. Ils seront par ailleurs tenus informés par une lettre d'Information semestrielle des actualités internationales du réseau et de la Fédération.

ACTIONS DES PARCS NATURELS REGIONAUX A L'INTERNATIONAL (hors accueil des délégations étrangères)

Nom du Parc	Pays partenaire	Type d'action	Intitulé ou résumé de l'action	Origine des fonds	action achevée	action en cours	action prévue
Armorique	Chine	échanges techniques	Echanges entre le Musée impérial Wei-Hai de Chine et le musée des phares d'Ouessant		X		
	Royaume-Uni	jumelage	Jumelage avec le Parc National de Pembrokeshire (Pays de Galle) sur un projet de création de Parc Marin			X	
Avesnois	Sénégal	mission ponctuelle	Recherche d'engagement de relations avec des écoles sénégalaises (courte mission)	CR Nord-Pas-de-Calais	X		
	Vietnam	mission ponctuelle	Courte mission	CR Nord-Pas-de-Calais	X		
	Belgique	coopération transfrontalière	Réalisation d'un SAGE transfrontalier sur le Bassin de la Sambre		X		
	Belgique, Pays-Bas, Allemagne	échanges techniques	Développement agricole et gestion des paysages (le Pays-Bas est chef de file)	INTERREG III B		X	
	Belgique	échanges techniques	Projet de Parc de la Haute Sambre	INTERREG II	X		
Ballons des Vosges	Pologne	mission ponctuelle	Projet Natura 2000	PHARE (fonds européen)	X		
	Pologne	échanges techniques	Echanges avec la Basse Silésie Exposition de photos	CR Alsace			X
	Allemagne	échanges techniques	Echanges avec le Sud de la Forêt Noire				X
Boucles de la Seine Normande	Brésil (Pantanal)	mission ponctuelle	Projet Pantanal	MAE	X		
	Pologne, Hongrie, Allemagne	échanges techniques	Programme de réintroduction de l'Elan en Normandie	fonds propres (fonds MEDD et INTERREG prévus)		X	
	Roumanie, Lituanie, Turquie, Suède, Pologne, Royaume-Uni	échanges techniques	Chantiers européens du bois		X		
	Allemagne (Basse-Saxe), Lettonie	échanges techniques	Hanse passage	INTERREG III C		X	
	Royaume-Uni	échanges techniques	Projet de développement touristique sur les rives de la Manche	INTERREG II	X		
	Royaume-Uni	jumelage	Jumelage entre le Parc des Boucles de la Seine Normande et la région du Sussex	PNR, Council (GB), INTERREG en cours de recherche	X		
Brenne	Argentine	mission ponctuelle	Mission d'expertise, gouvernance	MAE-Ambassade de France en Argentine			X
	Pologne	accompagnement technique	Appui au PN de Wigry en Pologne	PHARE		X	
	Pologne	formation	Accueil de gestionnaires du Parc	Leonardo	X		
Brière	USA, Canada (Québec)	mission ponctuelle	Participation à un groupe d'experts pour Glynwood Center	Glynwood center	X		
	Pologne	accompagnement technique	Appui aux Parcs de l'Oder et Wollinsky	C G Loire-Atlantique	X		
	Hongrie	accompagnement technique	Appui à la gestion du Lac de Tisza	C G Loire-Atlantique	X		
	International (11 nationalités)	colloque international	Colloque international sur l'eau	MATE	X		
	Espagne	échanges techniques	Echanges sur les tourbières avec le Parc de Tonana	fonds propres	X		
	Italie	échanges techniques	Réseau des ZH, Delta du Pô en Italie	fonds propres		X	
	Europarc, Groupe zones humide	échanges techniques	Participation active au réseau Europarc	fonds propres		X	

Nom du Parc	Pays partenaire	Type d'action	Intitulé ou résumé de l'action	Origine des fonds	action achevée	action en cours	action prévue
	Royaume-Uni	échanges techniques	Echanges sur la charte européenne du tourisme durable	CR Pays de Loire	X		
	Royaume-Uni	échanges techniques	Echanges avec le Parc de Broads	fonds propres		X	
	Royaume-Uni, Portugal, Italie, Espagne, France	échanges techniques	Travail sur les zones humides atlantiques	INTERREG III B		X	
Camargue	Espagne, Italie	échanges techniques	Echanges succincts sur les ZH : Delta de l'Ebre (Espagne) et du Pô (Italie)	fonds propres		X	
	Espagne, Italie, Portugal, Maroc, France	échanges techniques	Programme d'actions sur les zones humides des régions méditerranéennes	INTERREG IIIB		X	
	Roumanie	jumelage	Jumelage entre le Parc de Camargue et le delta du Danube	MAE	X		
Caps et Marais d'Opale	Chili	mission ponctuelle	Projet de PNR Patagonie Chilienne Mission d'appui	FFEM	X		
	Royaume-Uni	échanges techniques	Echanges avec ZH d'intérêt exceptionnel	INTERREG I & II	X		
	Royaume-Uni	échanges techniques	"Gestion intégrée des territoires transmanche", échanges avec l'AONB de Kent Downs, Région du Kent	INTERREG III A		X	
	Belgique, Royaume-Uni, Irlande	échanges techniques	Projet sur l'accessibilité tout public de sites naturels	INTERREG III B			X
Causses du Quercy	Espagne	échanges techniques	Archéologie et tourisme	INTERREG III		X	
Chartreuse	Italie	échanges techniques	Programme sur les énergies renouvelables avec la Ligurie en Italie	INTERREG III A		X	
	Italie, Suisse, France, Allemagne, Autriche, Slovénie, Lichtenstein, Monaco	échanges techniques	Réseau Alpin des Espaces Protégés	fonds propres		X	
Corse	Chili	accompagnement technique	Sentier de randonnée le long de la Cordillère des Andes	Fédé	X		
	Vietnam	accompagnement technique	Appui au Parc National de Cat Ba	MEDD	X		
	Maroc	accompagnement de projet de territoire	Programme d'échange Maroc-Corse	CR Corse		X	
	Espagne, Italie	échanges techniques	Espagne (Andalousie), Italie (Sardaigne)	ADAPT	X		
	Italie (Toscane et Sardaigne)	échanges techniques	Programme sur le Balbuzard et sur la connaissance et la mise en valeur des milieux lagunaires	INTERREG III A		X	
	Italie	échanges techniques	Programme "Information, Communication, Nature et Archéologie" (ICONA)	INTERREG III A		X	
	Italie, Espagne	échanges techniques	Régions de Sardaigne et Baléares "Montagnes dans la Mer"	INTERREG I Medoc Régions		X	
	Espagne, Italie (Sardaigne), Tunisie	échanges techniques	Programme LIFE de "Conservation du Gypaète Barbu en Corse"	LIFE		X	
Forêt d'Orient	Maroc	mission ponctuelle	Programme d'aménagement d'une ZH	CR Champagne Ardenne	X		
	Tanzanie	mission ponctuelle	Mission d'expertise sur le développement du tourisme	MAE	X		
	Belgique	échanges techniques	Echanges d'informations avec la région de Villerhauin Hermeton	CR Champagne Ardenne		X	
	Tchéquie	échanges techniques	Echanges avec la Réserve MAB de Trébonne		X		
	Belgique	exposition	Exposition de photos sur les paysages du parc dans le Village d'Ath	Maison de la Culture, Village d'Ath	X		
Gâtinais français	Pays-Bas, Royaume-Uni, Allemagne, Belgique, France	échanges techniques	Programme SOS : Sustainable Open Spaces	INTERREG II C puis III B		X	
Grands Causses	Seychelles	accompagnement technique	Gestion des espaces naturels aux Seychelles	C R Midi-Pyrénées, MAE	X		
	Roumanie	accompagnement technique	Appui à la gestion des sites naturels en Roumanie	CG Aveyron, MAE		X	

Nom du Parc	Pays partenaire	Type d'action	Intitulé ou résumé de l'action	Origine des fonds	action achevée	action en cours	action prévue
Guyane	Brésil	mission ponctuelle	Deux missions : Brazilia & Florianapolis	MAE	X		
	Surinam, Guyana	échanges techniques	Programme "Plateau des Guyanes et Gestion des Forêts"			X	
	Brésil, Surinam	échanges techniques	Brésil (Etat d'Amapa) et Surinam				X
Haut-Jura	Côte d'Ivoire	accompagnement de projet de territoire	Programme d'aménagement du Parc National du Mont Sangbé et de sa zone périphérique	Commission Européenne		X	
	Espagne, Finlande, Suède	échanges techniques	Lacs et Forêts Région de l'Estremadura en Espagne	RECITE en lien avec le Conseil Général du Haut-Jura	X		
	Suisse	échanges techniques	Contact avec la Suisse			X	
	Italie	échanges techniques	Ouverture au public de sites naturels fragiles et maîtrise du flux de visiteurs Région Haut Bellunese	Leader +			X
	Finlande et Slovaquie	échanges techniques	Thème "Jouet et Père Noël"	INTERREG III C			X
	Italie	échanges techniques	Programme de partenariat sur la Lunette Région Haut Bellunese	Leader II	X		
Haut-Languedoc	Espagne	échanges techniques	Coopération sur le patrimoine bâti	INTERREG III			X
Haute-Vallée de Chevreuse	Pays-Bas, Royaume-Uni, Allemagne, Belgique, France	échanges techniques	Programme SOS : Sustainable Open Spaces	INTERREG II C puis III B		X	
Landes de gascogne	Maroc	accompagnement de projet de territoire	Projet d'appui au Parc National de Souss-Massa	CR Aquitaine		X	
Livradois-Forez	Brésil	mission ponctuelle	Mission d'expertise à Brazilia	MAE	X		
	Colombie	mission ponctuelle	Appui démarche charte sur un corridor forestier entre 2 PN	MAE (pour Projet FSP-Colombie)		X	
	Afrique du Sud, Burkina Faso	colloque international	Vth World Park Congress : participation à la réunion de préparation au Burkina Faso Congrès à Durban (Afrique du Sud)	MAE	X		
	Espagne, Italie	échanges techniques	Echanges avec la Navarre Réseau des sites casadéens : Espagne (ville de Burgos), Italie (ville de Frassinoro)	Leader II	X		
Loire-Anjou-Touraine	Cameroun	mission ponctuelle	Mission de prospection pour la Fédé	MEDD	X		
	Espagne	accompagnement technique	Programme ADAPT	ADAPT	X		
	Mali	mission ponctuelle	Projet FFEM	MAE-FFEM	X		
	Laos	accompagnement de projet de territoire	Ville de Luang Prabang, classée au Patrimoine Mondial	UNESCO (convention France-Unesco/MEDD)		X	
	International (Patrimoine Mondial)	formation	Université du Patrimoine Mondial			X	
Lorraine	Vietnam	accompagnement technique	Projet de coopération avec le Parc de Tam Dao		X		
	Pologne	accompagnement technique	Projet PHARE d'appui à N2000	PHARE	X		
	Belgique, Luxembourg	échanges techniques	Echanges avec le Parc de la Tertre			X	
Luberon	Maroc	mission ponctuelle	appuyer le classement en Réserve MAB de la réserve "Oasis du Sud marocain"	MEDD/MAB	X		
	Maroc	accompagnement technique	Aménagement du parc urbain de Perdicaris R'Milat à Tanger	CR PACA	X		
	Nicaragua	mission ponctuelle	Mission de prospection	MAE	X		

Nom du Parc	Pays partenaire	Type d'action	Intitulé ou résumé de l'action	Origine des fonds	action achevée	action en cours	action prévue
	Maroc	accompagnement de projet de territoire	Projet de création de PNR à Bouhachem	CR PACA		X	
	Belgique	échanges techniques	Perspective de collaboration	Leader +			X
	Italie	échanges techniques	"Valorisation du patrimoine naturel et culturel"	Leader +		X	
Marais du Cotentin et du Bessin	Pologne	accompagnement technique	Appuis en Pologne		X		
	Bénin	mission ponctuelle	Projet Lagune	MAE-FSP	X		
	Royaume-Uni	jumelage	Jumelage avec le Parc de Sommerset			X	
Martinique	Région Caraïbe	échanges techniques	Association caraïbe pour l'environnement	fonds propres		X	
	Région Caraïbe	échanges techniques	Centre d'Activité Régional SPAW - PNUE	fonds propres		X	
	Région Caraïbe	échanges techniques	Programme environnemental avec l'Association des Etats de la Caraïbes	INTERREG III Caraïbes en projet		X	
Massif des Bauges	Italie, Suisse, France, Allemagne, Autriche, Slovaquie, Lichtenstein, Monaco	échanges techniques	Réseau Alpin des Espaces Protégés	fonds propres		X	
Montagne de Reims	Brésil	Exposition	Exposition de photos sur le "Faux de Verzy"	fonds propres	X		
Monts d'Ardèche	Italie, Grèce, Portugal, Espagne	échanges techniques	"Patrimoine paysager facteurs de développement local", programme Leader II	Leader II	X		
Morvan	Espagne	échanges techniques	Echanges avec l'Espagne	Leader +		X	
	Allemagne	jumelage	Jumelage avec le Parc de Franco Suabe	fonds propres		X	
Périgord-Limousin	Espagne	échanges techniques	Territoire de Castille-Leone, province de Zamora	LIFE		X	
Pilat	Vietnam	accompagnement technique	Appui à la création d'un écomusée du Bambou	CR Rhône-Alpes		X	
	Royaume-Uni, Allemagne	échanges techniques	Territoires croisés	Leader II	X		
	Allemagne, Italie, Espagne, Royaume-Uni, Canada	échanges techniques	Echanges sur N2000 et le tourisme vert			X	
Queyras	Russie	accompagnement de projet de territoire	Appui au Parc de Petropavlov Nalitchevo dans le Kamtchatka	CR PACA		X	
	Italie	coopération transfrontalière	Reconnaissance Internationale du Mont Viso, classement en Réserve MAB	INTERREG III A		X	
	Italie	coopération transfrontalière	Gestion de l'avifaune torrentielle	INTERREG III A			X
	Italie	coopération transfrontalière	Route médiévale des Vaudois	INTERREG IIIB ou Leader + (volet 2)			X
	Italie, Suisse, France, Allemagne, Autriche, Slovaquie, Lichtenstein, Monaco	échanges techniques	Réseau Alpin des Espaces Protégés	fonds propres		X	
Scarpe Escaut	Sénégal	accompagnement de projet de territoire	Appui au développement du tourisme et à la gestion des sites naturels - région de St Louis	CR Nord-Pas-de-Calais & MAE	X		
	Vietnam	accompagnement technique	Appui au Parc de Bach-Ma	Europarc & Fédé	X		
	Belgique	coopération transfrontalière	Création du Parc naturel transfrontalier du Hainaut	INTERREG		X	
Vercors	Madagascar	accompagnement technique	Appui au Parc National de l'Isalo	CG Isère		X	
	Chili	accompagnement technique	Projet Patagonie Chilienne	MAE-FFEM	X		
	Italie	échanges techniques	Echanges avec la Région des Piémonts (Province de Turin)			X	

Nom du Parc	Pays partenaire	Type d'action	Intitulé ou résumé de l'action	Origine des fonds	action achevée	action en cours	action prévue
Verdon	Afrique du Sud	mission ponctuelle	Mission d'expertise pour appuyer le développement du tourisme dans un zone très peu équipée	Afrique du Sud	X		
	Maroc	accompagnement de projet de territoire	Projet de création de Parc	CR PACA, CG Alpes de Hautes Provence			X
	Italie	échanges techniques	Echanges avec le Parc des Abruzzes sur la gestion des populations de loups et le travail sur des territoires ruraux				X
Vexin français	Europarc	échanges techniques	Réseau Europarc	fonds propres		X	
Volcans d'Auvergne	Cameroun	échanges techniques	Projet de partenariat avec le Parc du mont Cameroun	fonds propres	X		
	Espagne	échanges techniques	Catalogne	fonds propres			X
	Italie	échanges techniques	Echanges avec les volcans de l'Etna et du Stromboli	fonds propres		X	
	Chine	échanges techniques	Projet d'échange sur la valorisation des ressources hydrominérales	Fonds secteur privé		X	
	Autriche	échanges techniques	Projet de créer un réseau de territoires volcaniques habités	Leader + ou INTERREG IIIB		X	
Vosges du Nord	Pologne, Tchéquie	accompagnement technique	Pologne (Basse Silésie) et Tchéquie : deux parcs	MAE	X		
	Allemagne	coopération transfrontalière	Coopération transfrontalière INTERREG II et III en projet Pg MAB - UNESCO	INTERREG I, II, III (en attente)		X	
	Belarus	échanges techniques	Echanges techniques avec la Réserve de Biosphère de Berezinsky (MAB)	MAE	X		

Principaux Projets menés par la Fédération des Parcs naturels régionaux

Pays partenaire	Type d'action	Intitulé ou résumé de l'action	Origine des fonds	action achevée	action en cours	action prévue
Plusieurs pays européens	échanges techniques	Réseau ESPACE, réalisation d'un colloque	LIFE	X		
Espagne, Italie, Autriche, Belgique, GB	échanges techniques	Charte Européenne du Tourisme Durable	LIFE	X		
Espagne (Andalousie), Italie	échanges techniques	Développement local et coopération interentreprises les territoires ruraux	ADAPT	X		
Italie	échanges techniques	Développement local et coopération interentreprises les territoires ruraux	EQUAL		X	
Bénin	accompagnement technique	Projet lagune	MAE/FSP		X	
Chili	accompagnement technique	Création d'un Parc en Patagonie	MEDD/FFEM		X	
Pologne	Accompagnement technique	Appui et échanges techniques avec l'association France-Pologne sur la gestion de sites naturels polonais	MEDD, association France-Pologne	X		
Pologne	Jumelage PHARE entre Ministères de l'Environnement	Appui à la mise en place de Natura 2000 en Pologne	UE		X	
Brésil	accompagnement technique	Projet de création du Parc naturel régional du Pantanal	Commission européenne, FFEM	X		
Mali	Expertise technique	Appui à la gestion écotouristique du Gourma	MAE	X		X
Argentine	Expertise technique	Sur sites pilotes, adaptation de la démarche PNr en particulier sur la problématique tourisme	MAE (Ambassade)		X	
Amérique latine	Appui technique	Animation, à réseau d'expériences de Développement Durable	MAE, FFEM		X	